

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 20530 Numéro SIREN : 822 558 060 Nom ou dénomination : 507 EDITIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 65771



20190657712018

DATE DEPOT : 16/07/2019

N° DE DEPOT : 65771

N° GESTION : 2016B20530

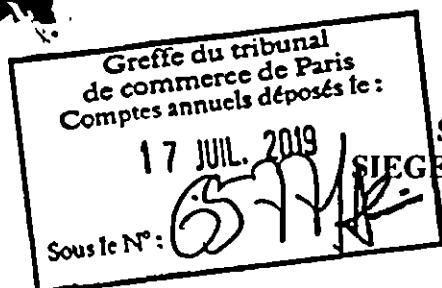
N° SIREN : 822558060

DENOMINATION : 507 EDITIONS

ADRESSE : 42 rue de Maubeuge 75009 Paris

MILLESIME : 2018

.



507 EDITIONS

SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 42 rue Maubeuge 75009 PARIS

RCS PARIS 822 558 060

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 19 JUIN 2019**

Le dix-neuf juin deux mille dix-huit à 14 heures, les associés de la Société 507 EDITIONS se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au Cabinet BLACKBIRD situé au 2 rue Logelbach 75017 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courriel.

Le Commissaire aux Comptes, du cabinet OLLIVIER & Associates, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Adja DANTE préside la séance en sa qualité de Présidente

Monsieur Alaji DANTE, présente et acceptant, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Gandhi DJUNA est désignée comme secrétaire.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés :

- *La feuille de présence à l'Assemblée ;*
- *Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;*
- *Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;*
- *Les textes des projets de résolution.*

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président donne lecture du rapport du Président et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51.594 € de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice.....	51.594 €
Réserve légale	100 €
Au Report à nouveau	16.494 €
Montant distribué	35.000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

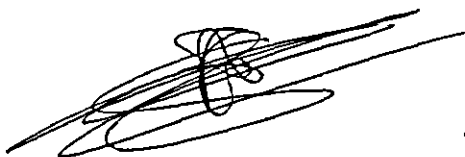
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et accomplir toutes formalités consécutives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le scrutateur

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, central loop with several smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, with a large, sweeping loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

507 EDITIONS
SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 42 rue Maubeuge 75009 PARIS
RCS PARIS 822 558 060

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, abstract shape.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case				Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case	
Autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
507 EDITIONS		42 RUE DE MAUBEUGE	
SIRET	8 2 2 5 5 8 0 6 0 0 0 0 1 5	75009 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Je déclare l'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Enregistrement sonore et édition musicale Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	26 656	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

/ à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines, art 44 octies A Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies SII cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CPA & ABADIE ASSOCIES 7 BOULEVARD RASPAIL 5007 PARIS Tél: 01.45.49.90.00	Nom et adresse du conseil:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: Lieu PARIS Qualité et nom du signataire: DJUNA Gandhi, Président Signature 01/04/2019

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065[illegible]

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	45 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions		e				
moins que celles visées en (a)		f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	22 050
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	22 950
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	45 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CAORE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Processions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

(1)

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise **507 EDITIONS** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **42 RUE DE MAUBEUGE** **75009 PARIS**

Numéro SIRET * **8 2 2 5 5 8 0 6 0 0 0 0 1 5**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 6**

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 8]	Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 1 7]
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	18 587	66 000
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	840	1 185
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	74 762	830
	Charges constatées d'avance *	092	094		326
	Total II	096	098	94 189	68 341
Total général (I+II)		110	112	94 189	68 341
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		566	
	Résultat de l'exercice	136		51 594	45 566
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		53 160	46 566
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 052	5 052
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	20 087	35 977	16 723
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		41 029	21 775
Total général (I + II + III)		180		94 189	68 341
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire qui figure dans le 1^{er} tome du Guide des Impôts

Désignation de l'entreprise

507 EDITIONS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

209

210

Production vendue

biens

215

214

services *

217

218

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée *

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

71 566

60 000

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

232

71 566

60 000

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises) *

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

240

Autres charges externes * :

(dont crédit bail : mobilier - immobilier)

242

6 713

5 115

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)

243

244

76

76

Rémunérations du personnel *

250

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

Dotations aux amortissements *

254

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

259

dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

260

262

0

0

Total des charges d'exploitation (II)

264

6 790

5 191

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

64 776

54 809

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers (III)

280

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges financières (V)

294

Charges exceptionnelles

dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)

347

dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)

348

300

Impôts sur les bénéfices *

(VII)

306

13 182

9 243

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310

51 594

45 566

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

51 594

314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

324

13 182

Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés

247

écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *

248

330

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

(Part de loyers dispensés de réintégration)

249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprise innovante (art. 44 septies)

986

Zone franche urbaine (art. 44 octies et octet A)

987

Zones de restructuration de la défense (art. 44 septies)

127

Zones de revitalisation rurales (art. 44 septies)

138

Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)

981

Jeune entreprise innovante (art. 44 septies A)

989

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)

991

Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 septies)

990

Divers ZFA (art. 44 quinquies)

345

Investissements outre-mer

344

Crédance due au report en arrière du déficit

346

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)

991

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)

992

"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"

655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

64 776

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

64 776

372

Dossier N° 507ED0 en Euros

CPA & ABADIE ASSOCIATES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **507 EDITIONS**

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 507 EDITIONS

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 448
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 270
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Désignation de l'entreprise : 507 EDITIONS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation forfaitaire des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 2 5 5 8 0 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 507 EDITIONS

ADRESSE (voie) 42 RUE DE MAUBEUGE

CODE POSTAL 75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	510
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	490

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination DOUNYA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 510

Adresse : N° 42 Voie RUE DE MAUBEUGE

Code postal PARIS Commune PARIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique DANTE Prénom(s) ADJA

Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 490

Naissance : Date 190387 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 40 Voie BD DE LA BASTILLE

Code postal PARIS Commune PARIS Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
art. 39 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 2 5 5 8 0 6 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

507 EDITIONS

ADRESSE (voie)

42 RUE DE MAUBEUGE

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

507 EDITIONS

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 42 Rue de Maubeuge
75009 PARIS

SIRET : 822.558.060 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Associés,

I- Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par statuts, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de la SAS 507 EDITIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 507 EDITIONS à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SASU, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 507 EDITIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

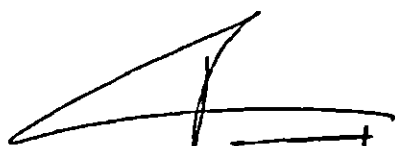
Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BARENTIN, le 14 Juin 2019
Le Commissaire aux comptes
SEC OLLIVIER & ASSOCIES, représenté par
Alexandre VEDIE



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Règles simplifiées (art. 377, Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 507 EDITIONS

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 42 RUE DE MAUBEUGE

75009 PARIS

Numéro SIRET 8 2 2 5 5 8 0 6 0 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2

1 6

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	18 587	66 000		
	Autres * (3)	072	074	840	1 185		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	74 762	830		
	Charges constatées d'avance *	092	094		326		
	Total II	096	098	94 189	68 341		
	Total général (I+II)	110	112	94 189	68 341		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		566			
	Résultat de l'exercice	136		51 594	45 566		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		53 160	46 566		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 052	5 052		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	20 087	35 977	16 723		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		41 029	21 775		
	Total général (I + II + III)	180		94 189	68 341		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 18								Exercice N-1 clos le 17							
		13	1	1	2	2	0	1	8	3	1	1	2	2	0	1	7
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209								210							
	Production vendue biens	215								214							
	services *	217								218							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226							
	Autres produits									230							60 000
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232							60 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234							
	Variation de stock (marchandises) *									236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)									242							5 115
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243								244							76
	Rémunérations du personnel *									250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252							
	Dotations aux amortissements *									254							
	Dotations aux provisions									256							
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262							0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)										264							5 191
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270							54 809
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)									280							
	Produits exceptionnels (IV)									290							
	Charges financières (V)									294							
	Charges exceptionnelles (VI)									300							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)									306							9 243
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310							45 566
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312							
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.O.L.) et autres amortissements non déductibles									318							
	Provisions non déductibles *									322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324							13 182
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cessions d'associations 247									330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249									251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997
	DÉDUCTIONS																
Entreprises nouvelles (art. 44, septies)	986																
Revenus d'entreprises en difficulté (art. 44, septies)	981																
Dont ZFA (art. 44, septies)	345																
Zone franche 987																	
Jeune entreprise 989																	
Investissements 344																	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies) 655																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352							64 776
Déficits										356							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																	360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370							64 776
																	372